

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. Sempastous

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« ou pour le »

les mots :

« et sans tenir compte du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.